



Philippe WITASSE & Geneviève VAN CANNEYT

Société Civile Professionnelle Huissiers de Justice Associés

53, rue de Talleyrand

Boite Postale 31278

51060 REIMS CEDEX

MAIL : scp.witasse.vancanneyt@huissier-justice.fr

Tél. : 03.26.47.35.02

Fax : 03.26.47.00.65

Membre d'une association de gestion agréée par l'administration fiscale acceptant à ce titre le règlement des honoraires par carte bancaire ou par chèques libellés à son nom.

Références bancaires :

Caisse des Dépôts et Consignations

Banque : 40031

Guichet : 00001

Compte : 0000333876H

Clé RIB : 49

IBAN :

FR14 4003 1000 0100 0033 3876 H49

BIC : CDCG FR PP



Paiement en ligne par CB

Adresse du site :

www.huissiers-reims.fr

Identifiant : 130034

Mot de passe : 124522

Références à rappeler :

Dossier :

37189 - (5200321)

Affaire :

FONDS COMMUN DE TITR /

DROGREZ Alain Henri

Références client :

PV DE VISITE

Promenade du

Peignage Reims

SELARL TAVIEAUX MORO-DE LA SELLE

Avocats,

6 rue de Madrid

75008 PARIS

REIMS, le 16/01/2020

FACTURE N° 20.01.0092

Chers Maîtres,

Veillez trouver sous ce pli première expédition du procès-verbal de visite que vous m'avez chargé d'établir dans l'affaire citée en références.

Le compte de mes frais s'établit de la façon suivante :

Libellé	Base HT	Exo	TVA	TTC
15 janv 2020 PV DE VISITE (ci-joint copie d'une ordonnance fixant la somme accordée pour une visite)	237,59	14,89	47,52	300,00
Total	237,59	14,89	47,52	300,00
Solde (en Euros)				300,00

Le décompte laisse apparaître un solde de trois cents euros dont règlement à vos bons soins.

Recevez, Chers Maîtres, l'assurance de mes salutations distinguées.

« Loi n°92-1442 du 31 décembre 1992 : La présente facture est payable Comptant. Toute somme non payée dans les 30 Jours est susceptible de porter intérêts à un taux égal à une fois et demi le taux de l'intérêt légal. »

Etude ouverte de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00

Cartes bancaires acceptées, paiement possible par téléphone

Conformément aux dispositions de la loi informatique et liberté vous pouvez obtenir communication auprès de notre étude des informations vous concernant et le cas échéant en demandant la modification n° de déclaration : CIL 3616

Identification TVA : FR7832761926800011 – Siren : 327 619 268 000 11 – APE : 741A



Philippe WITASSE
&
Geneviève
VAN CANNEYT

Société Civile Professionnelle
Huissiers de Justice Associés

53, rue de Talleyrand
BP 31278
51060 REIMS CEDEX

Tél. : 03.26.47.35.02
Fax : 03.26.47.00.65

Accepte le paiement par carte
bancaire (possible par téléphone)

Références bancaires :

Caisse des Dépôts et Consignations
Banque : 40031
Guichet : 00001
Compte : 0000333876H
Clé RIB : 49

IBAN :

FR14 4003 1000 0100 0033
3876 H49
BIC : CDCG FR PP

ACTE
D'HUISSIER
DE
JUSTICE

REFERENCES A
RAPPELER
37189 - (5200321)

COUT DE L'ACTE	
Emol.	226,60
SCT	7,67

H.T.	234,27
Tva 20,00 %	46,85
Taxe	14,89
Timbres	2,06

T.T.C	298,07

PREMIERE
EXPEDITION



PROCÈS VERBAL DE VISITE

L'AN DEUX MILLE VINGT ET LE QUINZE JANVIER

Nous Société Civile Professionnelle Philippe WITASSE et Geneviève VAN CANNEYT, Huissiers de Justice Associés à la résidence de REIMS, y demeurant 53 rue de Talleyrand, l'un d'eux soussigné.

À LA DEMANDE DE :

FONDS COMMUN DE TITRISATION "HUGO CREANCES 3", représenté par la Société de Gestion GTI ASSET MANAGEMENT, SA de droit français au capital de 800 000 euros, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro B 380 095 083, ayant son siège social sis 29/31 rue Saint- Augustin (75002) PARIS, prise en la personne de son représentant légal domicilié en cette qualité audit siège, venant aux droits de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Nord Est, en vertu d'un bordereau de cession de créances en date du 13 juin 2014, conforme aux dispositions du Code Monétaire et Financier, contenant celles détenues sur la partie saisie, représenté par Maître Nicolas TAVIEAUX MORO de la SELARL TAVIEAUX MORO DE LA SELLE, avocats au barreau de Paris substitué par Maître Louis-Stanislas RAFFIN, Avocat au Barreau de REIMS.

Elisant domicile en mon Etude

VERTU DE :

- D'un Jugement rendu par le Juge de l'Exécution – saisies immobilières jugement de reprise en vente forcée près le Tribunal de Grande Instance de Reims le 24 octobre 2019, à l'encontre de Monsieur Alain DROGREZ dont le dispositif est ainsi libellé : « ...ordonnant la vente forcée de l'immeuble sis promenade du peignage, lieudit " promenade du peignage" à Reims lots 27-82-46 et 53 cadastré section CT n°5342 à l'audience du juge de l'exécution tribunal de grande instance de Reims du : Jeudi 23 janvier 2020 à 9 heures 30 [...] »

« Dit qu'en vue de cette vente, la SCP WITASSE VAN CANNEYT, huissiers de Justice à Reims (Marne) pourra faire visiter le bien saisi selon des modalités arrêtées dans la mesure du possible en accord avec les occupants ou, à défaut d'accord, le mercredi de la semaine précédant celle de la vente, de 14 heures à 15h30 heures [...] »

« Autorise l'huissier de justice à se faire assister, le cas échéant, de deux témoins, d'un serrurier et de la force publique... »

Je, Geneviève VAN CANNEYT,

Membre de la Société Civile Professionnelle Philippe WITASSE et Geneviève VAN CANNEYT, Titulaire d'un office d'Huissiers de Justice Associés, à la Résidence de Reims, 53 rue Talleyrand,

Philippe WITASSE

&

**- Geneviève
VAN CANNEYT**

**Société Civile Professionnelle
Huissiers de Justice Associés**

53, rue de Talleyrand
BP 31278

51060 REIMS CEDEX

Tél. : 03.26.47.35.02

Fax : 03.26.47.00.65

Accepte le paiement par carte
bancaire (possible par téléphone)

Références bancaires :

Caisse des Dépôts et Consignations

Banque : 40031

Guichet : 00001

Compte : 0000333876H

Clé RIB : 49

IBAN :

FR14 4003 1000 0100 0033

3876 H49

BIC : CDCG FR PP

**ACTE
D'HUISSIER
DE
JUSTICE**

REFERENCES A
RAPPELER
37189 - (5200321)

Emol.	229,92
SCT	7,67

H.T.	237,59
Tva 20,00 %	47,52
Taxe	14,89

T.T.C	300,00

Me suis rendue ce jour, à 14 heures, 72 Promenade du Peignage à Reims, dans un appartement situé au 2^{ème} étage, à droite en sortant de l'ascenseur, numéro 203, à l'aide des clés qui m'ont été confiées par Monsieur BURLURAU Fabrice, locataire, le 14 janvier 2019, à l'effet d'assister les éventuels amateurs souhaitant visiter le bien.

Se sont présentées les personnes suivantes :

- Mesdames MINUCCI Pamela et Maria.
- Madame CHARTIER Bénédicte.
- Monsieur LAMOUCHE Pierre.
- Madame CALLIFAT Geneviève.
- Monsieur PISSARRA Christophe.
- Monsieur CHARPENTIER Clovis et Madame CONIO Alice.
- Monsieur STECK Franck.
- Monsieur DEBONNAY Emmanuel.
- Monsieur et Madame CERINI.
- Monsieur EUDES Daniel.
- Monsieur RICHARD Sébastien.

Je précise qu'à 14h05mn, Madame BOUTTENS, mère de la co-locataire de Monsieur BURLURAU, est arrivée sur place et est restée tout le temps de la visite.

A 15 h30mn, mes opérations terminées, j'ai quitté les lieux ayant restitué, au préalable, à Madame BOUTTENS, les clés qui m'avaient été confiées par Monsieur BURLURAU.

ET DE TOUT CE QUE DESSUS, j'ai fait et rédigé le présent procès-verbal de visite, pour servir et valoir ce que de droit.

Geneviève VAN CANNEYT

